

## APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

**Réf : AS 33 25 0373 01**

**Descriptif :** parcelles de pré, bois, maison d'habitation et bâtiments agricoles

**Commune de Marcenais** - Urbanisme : CN - Surface : 9 ha 84 a 52 ca

- Croix De Queyrion - ZI0003[E] - ZI0003[C] - ZI0003[D] - ZI0003[A] - ZI0003[B] - ZI0004 - ZI0005 - ZI0007[B] - ZI0007[C] - ZI0007[A]

**Commune de Marsas** - Urbanisme : N - Surface : 5 ha 59 a 36 ca

- Au Merle Nord - ZC0097[A] - ZC0097[B] - ZC0097[C] - Au Merle Sud - ZD0020[D] - ZD0020[B] - ZD0020[C] - ZD0020[A] - ZD0207[B] - ZD0207[C] - ZD0207[A] - Croix De Queyrion - ZC0077 - ZC0173

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **08/12/2025** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, **prioritairement auprès de :**

**SAFER Nouvelle-Aquitaine**  
**Service Départemental : Gironde**  
16, Avenue de Chavailles  
CS 10235  
33525 BRUGES

où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la SAFER Nouvelle-Aquitaine 16, Avenue de Chavailles CS 10235, 33525 BRUGES CEDEX ), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> dans le cas de biens à la vente.

A Marsas, le  
Visa du Maire et cachet  
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

